



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – *Mardi 22 janvier 2013*

Communiqué de presse relatif à l'Avis de l'Académie des sciences morales et politiques sur le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes du même sexe.

Souhaitant appeler l'attention des pouvoirs publics sur les graves questions que soulève le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, l'Académie des sciences morales et politiques a décidé, dans sa séance du lundi 21 janvier 2013, de rendre public un Avis.

1 – Elle observe tout d'abord qu'en vue de répondre à la demande de ces couples désireux d'organiser leur vie commune, elle impose une transformation profonde du droit du mariage aux couples de sexe différent. Opérée au nom des droits individuels des premiers, elle met en cause les droits des seconds. Une formule plus respectueuse de tous aurait consisté à transformer le pacs conclu par des personnes du même sexe en une union civile comportant pour les partenaires de cette union les mêmes droits et obligations que ceux nés entre conjoints dans le mariage. Cette solution aurait pu être examinée à l'occasion d'un vaste débat organisé dans des conditions analogues à celles retenues en ce qui concerne la fin de vie. L'Académie aurait été heureuse de participer à un tel débat et demeure prête à le faire.

2- En tout état de cause, l'Académie appelle l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de respecter le droit des couples hétérosexuels à demeurer « mari » et « femme » et « père » et « mère » de leurs enfants.

3- L'Académie relève en outre que la rupture envisagée par le projet de loi en ce qui concerne la filiation est plus profonde encore. L'adoption a pour but de suppléer l'absence de parents biologiques en leur substituant des parents de remplacement. Admettre qu'un couple unissant des personnes de même sexe puisse se substituer au père et à la mère biologiques soulève des problèmes sérieux en ce qui concerne le destin de l'enfant adopté. Des vues diverses ont été exprimées à cet égard et aucune étude approfondie n'a encore été opérée sur le sujet. Or, s'il n'existe pas de droit à l'enfant, il est des droits de l'enfant sur lesquels le législateur doit veiller face à ces incertitudes sérieuses.

4- L'Académie relève enfin que, si le projet n'ouvre aux couples de même sexe que le droit à l'adoption, certains parlementaires envisagent de l'amender en vue de permettre aux couples de femmes de recourir à la procréation médicalement assistée. Elle observe qu'au nom du principe d'égalité, des couples d'hommes pourraient dans l'avenir souhaiter recourir à des mères porteuses en vue d'assurer leur filiation. L'Académie estime que ces revendications soulèvent des questions bioéthiques fondamentales qui nécessitent, là encore, un vaste débat.

5 – En définitive, le projet de loi procède à un bouleversement profond de notre droit. Au père et à la mère de l'enfant, il tend à substituer des parents. Il tend à promouvoir un droit à l'enfant qui fait passer celui-ci de sujet à objet de droit. Il conduit à nier la différence biologique entre les sexes pour lui substituer un droit à l'orientation sexuelle de chacun. On comprend qu'il ait pu de ce fait susciter des soutiens enthousiastes et des oppositions affirmées, auxquelles il est temps encore de substituer un débat serein et approfondi.

Le texte complet de l'Avis peut être consulté à l'adresse suivante :
http://www.asmp.fr/travaux/avis/2013_mariage_de_meme_sexe.htm

Agenda

Lundi 28 janvier

-15h : **Jean-David LEVITTE**, membre de l'Académie : « *La France a-t-elle encore les moyens d'une politique étrangère ?* ».

Lundi 4 février

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistiques et finance, salle 3.

-15h : *en attente de confirmation.*

Lundi 11 février

-15h : **Jean-François DEHECQ**, président d'honneur de Sanofi-Aventis : « *Sanofi : 40 ans pour redonner à la France un leader mondial dans la santé* ».

Lundi 18 février

-15h : **Jean-Louis BEFFA**, ancien PDG de Saint-Gobain : « *Peut-on sauver l'industrie française ?* ».

-18h : Remise des Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise, G^{de} salle des séances.

Lundi 25 février

-15h : **Geoffroy ROUX de BÉZIEUX**, président de Virgin Mobile France : « *Être entrepreneur en France* ».

Lundi 18 mars

-12h30 : Réunion de la section Économie pol., stat. et finance.

-15h : **Philippe LEVILLAIN**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Pierre Chaunu* ».

Lundi 25 mars

-15h : **Jean-François SIRINELLI**, directeur du Centre d'histoire de Sciences Po : « *La question du français dans les sciences sociales* ».

Lundi 8 avril

-15h : Installation de **Stephen BREYER**, juge à la Cour suprême des États-Unis, comme membre associé étranger.

Lundi 15 avril

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistiques et finance, salle 3.

-12h30 : Déjeuner des membres.

-15h : Cardinal **Philippe BARBARIN**, archevêque de Lyon : « *La France est-elle toujours la fille aînée de l'Église ?* ».

Séance du lundi 21 janvier

Après approbation du procès verbal de la séance du 14 janvier, le président **Bertrand Collomb** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

Georges-Henri Soutou a présenté à ses confrères le *Journal de Bonn* d'Henri Froment-Meurice, ambassadeur de France de Schmidt à Kohl (1982-1983) (Paris, Armand Colin, 2013, 180 pages).

Le président de l'Académie a ensuite passé la parole à **Philippe d'Iribarne**, directeur de recherche au CNRS, qui a fait une communication intitulée : « *Une voie française dans la mondialisation* ».

Face aux difficultés françaises dans la mondialisation, l'orateur, auteur, entre autres livres, de *Cultures et mondialisation* (1998), *Penser la diversité du monde* (2008), *L'épreuve des différences* (2009), s'est interrogé sur les conditions dans lesquelles « *les Français, tels qu'ils sont, pourraient agir autrement qu'ils ne le font aujourd'hui* ».

« *La France, a-t-il dit, partage de grandes valeurs avec le monde démocratique, l'attachement à la liberté, à l'égalité, mais elle a une manière particulière de les incarner. Dans la manière de devenir moderne, chaque pays a repris beaucoup de ses traditions. La France a conservé une grande sensibilité à la grandeur, au rang attaché à chaque position sociale, avec ses privilèges et ses devoirs. Elle est marquée par une contradiction particulièrement forte entre un corps social très hiérarchique et un corps politique qui promet l'égalité mais est bien incapable de l'obtenir.*

« *Avec des moments de compromis : l'élitisme républicain, le rôle structurant du métier, l'invention de la catégorie des cadres. Et des moments de déstabilisation de ces compromis, avec une mise en cause de son aspect hiérarchique (l'école aujourd'hui) ou de son aspect égalitaire (l'entreprise, au nom d'une logique libérale ; cf. l'exemple emblématique de France Télécom).*

« *La mondialisation libérale est porteuse d'une telle déstabilisation, d'où un fort rejet chez beaucoup et la popularité de ceux qui prétendent en protéger (Montebourg, Mélançon).* »

Estimant que « *pour la France, le désir de grandeur et le refus de déchoir qui l'accompagnent peuvent conduire dans des proportions très diverses à une manière d'être créative et conquérante au service d'une grande œuvre (un honneur conquérant) ou à une manière d'être défensive, attachée aux avantages acquis et au statut (un honneur défensif)* », Philippe d'Iribarne a conclu que « *ce qu'il advient dépend beaucoup de la capacité de ceux qui dirigent à éviter de susciter des réactions d'honneur défensif et à mobiliser l'honneur conquérant* », et qu'il convient donc de proposer à notre pays des « *grandes œuvres qui mobilisent l'honneur conquérant, avec les atouts qui lui sont associés : une grande capacité de combinaison d'autonomie et d'allégeance à quelque chose de grand, précieuse dans un monde turbulent ; une capacité à se dévouer au bien public qui a longtemps marqué les services publics français, avant qu'elle ne soit déstabilisée par l'emprise d'une logique libérale.* »

À l'issue de sa communication, **Philippe d'Iribarne** a répondu aux questions que lui ont posées **Thierry de Montbrial**, **Yvon Gattaz**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean-Claude Trichet**, **Michel Pébereau**, **Georges-Henri Soutou**, **Jean Mesnard**, **François Terré** et **Bertrand Collomb**.